

L'Hôpital perd des plumes, pas les EMS

SANTÉ Les députés ont décidé d'amputer le budget 2018 alloué à l'Hôpital du Valais de 660 000 francs. Avant d'annuler la suppression de 25 postes dans les EMS.

PAR PASCAL.GUEX@LENOUVELLISTE.CH

La subvention que le canton allouera l'an prochain à l'Hôpital du Valais sera amputée de 660 000 francs. Soit la diminution réclamée par la Commission des finances du Grand Conseil et correspondant aux 55% de dix nouveaux équivalents plein-temps.

Par 73 oui contre 51 non et 2 abstentions, le Parlement a suivi la recommandation de la COFI. Au grand dam de la gauche, de l'UDC et de la Commission de la santé qui avait tenté de démontrer, par son président Julien Dubuis, que «les EPT demandés par l'HVS et accordés par le Département étaient justifiés».



Les postes supplémentaires demandés par l'HVS étaient justifiés.

JULIEN DUBUIS
PRÉSIDENT DE LA COMMISSION SANTÉ



L'Hôpital devra faire sans dix nouveaux équivalents plein-temps tandis que les EMS évitent la suppression de 25 EPT. LDD

Au final, la famille démocrate-chrétienne – qui a retiré son propre amendement demandant une réduction de 1,2 million au profit de la proposition de la COFI – et le PLR ont voulu adresser un signal politique au Département présidé par Esther Waeber-Kalbermatten. Joachim Rausis (PDCB) dénonçant la présentation d'un budget irréaliste «dont on sait qu'il ne couvrira pas les frais effectifs». Du côté de l'Hôpital du Valais, le directeur général Eric Bonvin ne tient pas à commenter ce vote, «à ce stade, sans argumentation officielle complé-

mentaire et sans comprendre la nécessité sanitaire pour la population valaisanne qui sous-tendrait une telle décision.»

Esther Waeber-Kalbermatten, elle, n'a pas tout perdu lors du débat sur le budget 2018 de son département. Après avoir vu le Grand Conseil approuver sans vote une augmentation de 2 millions pour les hospitalisations hors canton, la ministre haut-valaisanne a en effet appris qu'elle pourra compter sur une enveloppe consolidée pour la gestion des établissements médico-sociaux.

Contre l'avis de la COFI qui avait recommandé le refus de cet amendement, le Parlement a en effet soutenu – par 68 voix contre 46 et 9 abstentions – une proposition de la commission de la santé demandant l'annulation de la diminution des coûts facturables aux EMS et la réduction de 25 postes équivalents plein-temps. Le président Julien Dubuis ayant réussi à convaincre la gauche, les Verts, une partie de la famille DC et l'UDC que «ces postes étaient nécessaires pour garantir une prise en charge de qualité des personnes âgées.»

Subventions minimales aux assurés

180,1 millions de francs! C'est le montant à la disposition du canton du Valais en 2018 pour venir en aide à quelque 70 000 assurés les plus défavorisés. Lors du débat sur le budget du Département de la santé, plusieurs députés ont défendu des amendements visant à modifier cette enveloppe. Une... réduction de 5 millions pour le CVPO et Philipp Matthias Bregy; une augmentation de 4 millions réclamée par la commission de la santé; une hausse de 25 millions souhaitée par Jérôme Desmeules (UDC) et même de 30 millions pour Emmanuel Amoos (AdG/LA). Par 73 oui contre 53 et 1 abstention, le Parlement a finalement suivi la COFI pour écarter ces propositions de modifier l'enveloppe de 180,1 millions, couverte par la Confédération (pour 110,4 millions) et par le canton (pour près de 70 millions).